CSN CSQ FTQ

Ensemble pour l'équité

BULLETIN INTERSYNDICAL, VOL. 1, NO. 1, 31 JANVIER 2003

Une rencontre historique

Qualifiée d'historique par l'ensemble des participantes et participants, la rencontre intersyndicale du 13 janvier dernier — une première dans le dossier de l'équité salariale — a réuni les présidences des centrales et des grands syndicats des secteurs public et parapublic, les coordonnatrices et coordonnateurs des négociations et surtout la centaine de militantes et de militants qui ne comptent plus leurs heures dans cet épineux dossier.

À l'ordre du jour de cette importante réunion, un retour sur les étapes franchies jusqu'ici, l'esquisse de celles qui restent à réaliser dans les semaines à venir et, avant tout, la discussion et l'adoption d'un plan d'action pour que les travaux amorcés en avril 2001 trouvent enfin leur aboutissement.

Plusieurs ont souligné que dans le contexte actuel, où nous cherchons à obtenir un règlement satisfaisant dans les plus brefs délais, la mobilisation est essentielle, tant au niveau régional qu'à l'échelle nationale, pour sensibiliser tout le monde dans les milieux de travail, pour alerter la population et pour interpeller les différents partis politiques.

Le point de presse qui a suivi la rencontre a d'ailleurs permis de préciser que la question de l'équité salariale ne devait pas être liée à des considérations politiques partisanes, et que l'équité salariale est désormais inscrite dans les mœurs du Québec, comme un enjeu de justice élémentaire et de reconnaissance du travail des femmes dans toute la société.

Cet appel à la mobilisation, le 13 janvier dernier, a permis de faire la démonstration que nous constituons une organisation intersyndicale forte, que nous formons un bloc homogène face au gouvernement et que nous entendons réaliser, ensemble, «l'équité salariale, toute l'équité».

AGIR ENSEMBLE POUR L'ÉQUITÉ

Le 9 avril 2001, nos organisations décidaient de mener la lutte de l'équité salariale en intersyndicale.

Voici donc les principales étapes de notre cheminement commun.

Dans un premier temps, rappelons que le gouvernement a été placé, par la Commission de l'équité salariale, devant l'obligation d'apporter des correctifs à son mode d'estimation des écarts salariaux. Rappelons que nos organisations ont toujours refusé ces correctifs proposés par le gouvernement. Ainsi, au printemps 2001, en plus de présenter une proposition de correction, le gouvernement présentait aux syndicats une démarche conjointe afin d'apporter des modifications au plan d'évaluation des emplois. C'est à ce moment que les travaux en intersyndicale ont débuté.

Au 21 novembre 2001, le Conseil du trésor était dans l'obligation d'apporter les correctifs au mode d'estimation des écarts salariaux. Dans le but d'en arriver à une entente satisfaisante pour les travailleuses et les travailleurs, l'intersyndicale a conclu un accord avec le gouvernement afin de poursuivre la démarche négociée au-delà de cette date. L'échéance finale était fixée au 31 décembre 2002.

La poursuite des travaux a donc permis de nous entendre sur les modifications à apporter au système d'évaluation des emplois et sur le développement des outils d'enquête, notamment le questionnaire d'analyse des tâches.

À l'été 2002 s'est enclenchée une étape cruciale : la cueillette des données. Il faut rappeler que des dizaines de personnes ont été formées pour effectuer cette cueillette et que des milliers de nos membres ont collaboré à cette vaste enquête.

C'est à l'automne 2002 que s'est amorcée l'étape suivante : l'évaluation des catégories d'emplois. Il s'agit d'un travail colossal que nos organisations sont à compléter. En parallèle, des comités paritaires ont débuté les échanges sur les évaluations de certaines catégories d'emplois.

Compte tenu des discussions qui n'ont pas toujours été faciles avec le Conseil du trésor et malgré le travail acharné de nos équipes de travail, nous n'avons pu compléter les travaux pour l'échéance du 31 décembre dernier. Une nouvelle entente est donc intervenue, le 17 décembre 2002 avec le gouvernement, afin d'affecter de nouvelles ressources au dossier dans le but de compléter les travaux dans les meilleurs délais possibles.

ALLONS VOIR NOTRE DÉPUTÉ POUR LUI PARLER D'ÉQUITÉ

Le lundi 3 février prochain, dans tous les comtés du Québec, des travailleuses et des travailleurs des secteurs public et parapublic syndiqués à la CSN, à la CSQ, à la FTQ, à la FIIQ et au SFPQ iront voir leur député.

Dans un premier temps, ils rappelleront à leur député que l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité, le 21 novembre 1996, une importante législation visant à éliminer la discrimination salariale à l'égard des femmes. En adoptant la Loi sur l'équité salariale, l'Assemblée nationale a posé un geste historique qui devait permettre de corriger de nombreuses situations injustes vécues principalement par les travailleuses, de même que par certains travailleurs.

Plus de six ans plus tard, les travailleuses et les travailleurs du secteur public québécois réclament toujours que l'équité salariale se réalise et que cesse la discrimination salariale basée sur le sexe.

Le 3 février prochain, ces personnes rappelleront aux élus de l'Assemblée nationale qu'il est important que le gouvernement agisse avec diligence afin que soit reconnue la juste valeur des catégories d'emplois à prédominance féminine du secteur public.

Les membres de l'intersyndicale demanderont alors à leur député de les appuyer concrètement en signant une lettre, par laquelle ils demandent à leur gouvernement qu'un règlement satisfaisant de ce dossier se conclue dans les meilleurs délais, afin qu'ils puissent dire que les travailleuses et les travailleurs qu'ils représentent ont enfin obtenu l'équité, toute l'équité.

Manifestation nationale le 15 mars

Outre cette activité, vous serez sollicités dans les prochaines semaines pour diverses actions qui culmineront dans une grande manifestation nationale à Québec le 15 mars prochain.

UN PLAN DE TRAVAIL EXIGEANT

Le 13 janvier dernier, l'intersyndicale a débattu d'un plan de travail permettant de mener à bien les dernières étapes de la démarche d'équité salariale et d'obtenir un règlement dans les plus brefs délais.

Dans cette perspective, les représentantes et représentants de l'intersyndicale ont identifié les moyens à mettre en œuvre pour finaliser les travaux dans le temps imparti. Les prochaines semaines devront donc être utilisées pour compléter le processus d'évaluation des emplois de façon à développer une position intersyndicale pour chacune des catégories.

Le point de repère doit être la recherche d'une courbe salariale cohérente, représentative et stable des catégories d'emplois à prédominance masculine et, d'autre part, l'évaluation de toutes les catégories d'emplois à prédominance féminine que nous représentons et pour lesquelles nous avons l'information.

L'annonce de la mise en place d'un quatrième comité paritaire avec le Conseil du trésor, de même qu'en intersyndicale, devrait contribuer à une plus grande efficacité.

Parallèlement aux travaux d'évaluation, les discussions avec la partie patronale sur les problèmes d'interprétation et sur la pondération devraient s'enclencher.

Pendant que se poursuivent les échanges en comités paritaires sur la valeur des catégories d'emplois, il nous faut aussi entreprendre les discussions sur les aspects spécifiques de la structure salariale : le calcul de la courbe salariale, la détermination des intervalles de rangement à partir desquels les catégories d'emplois seront considérées de même valeur, le calcul des écarts salariaux et les modalités de versement.

L'ampleur de la tâche est considérable, mais il nous appartient de déployer toutes les énergies requises pour mener à bien ces travaux. Néanmoins et malgré toutes les bonnes intentions, le succès de l'opération repose avant tout sur notre détermination et notre mobilisation.

LA PÉTITION… MOI JE LA SIGNE

Depuis le 14 janvier et ce jusqu'au 14 février, les travailleuses et travailleurs du secteur public seront invités par leur représentant syndical à signer une pétition qui sera déposée le 26 février prochain. Il s'agit d'un moment privilégié pour informer nos membres du plan d'action intersyndical et pour les mobiliser sur l'importance d'agir pour éliminer la discrimination salariale faite aux femmes du secteur public.

La signature de milliers de travailleuses et travailleurs est essentielle pour signifier aux élus de notre gouvernement, peu importe le parti politique qu'ils représentent, que nous voulons un règlement satisfaisant dans les plus brefs délais.

Pour plus d'information en ligne ou pour signer et/ou télécharger la pétition, veuillez consulter l'une ou l'autre des adresses suivantes :

http://www.csn.qc.ca/EquiteSalariale/Petition.html
http://www.csq.qc.net/petition.htm
http://www.ftq.qc.ca/femmes/suite.asp?aid=2227
http://www.sfpq.qc.ca
http://www.fiiq.qc.ca/equite.html

Ce bulletin a été produit en collaboration par :
Luc Allaire (CSQ)
Monique Audet (FTQ)
Stéphane Caron (SFPQ)
Louis Cauchy (FTQ)
Micheline Poulin (FIIQ)
Jacqueline Rodrigue (CSN)

Vous êtes invités à reproduire le contenu de ce bulletin, en tout ou en partie, le plus largement possible en mentionnant la source.

Photos : **Clément Allard**

Graphisme et impression :
Legris service Litho inc.